

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois d'août 2019, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité			
Date de démarrage du programme	08/07/2019	08/05/2019	
Date d'échéance du programme	07/01/2021	06/11/2020	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	9 112 733 soit 5% (dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	351 MAD	189 MAD	17,45 €
Cours minimum de vente	189 MAD	98 MAD	9,05 €
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	26 757	15 304	45 325
	0,01%	60 629 0,007%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR* et du CL**	5 164 (3 387 dans le cadre du CL)	52 081 (31 981 dans le cadre du CL)	6 906
Cours moyen pondéré à l'achat	271,19	144,39 MAD	13,41 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR* et du CL**	6 250 (0 dans le cadre du CL)	49 385 (38 481 dans le cadre du CL)	5 843
Cours moyen pondéré à la vente	274,95 MAD	144,52 MAD	13,52 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	25 671	18 000	46 388
	0,01%	64 388 0,007%	

* PR : Programme de rachat

** CL : Contrat de liquidité